

Galbraith signale également qu'en raison de leur habileté à régir le marché, et on pourrait presque dire à créer le marché, en raison de la réclame en série, etc., les compagnies du secteur de planification peuvent susciter une demande constante. La facilité avec laquelle elles refilent les hausses de prix à la suite de l'accroissement des frais, des salaires, etc., montre que ce secteur du monde commercial tend à devenir inflationniste. Là encore, c'est cette aptitude à accroître la demande et à refiler les coûts qui crée l'inflation.

J'aimerais également dire qu'une bonne partie de la croissance du secteur de la planification de l'économique vient du réinvestissement dans la société des bénéfices ou des recettes réalisés. Cela signifie que les sociétés appartenant à ce secteur ne sont pas soumises aux politiques monétaires que les gouvernements utilisent pour lutter contre l'inflation. En d'autres termes, des taux d'intérêt de 12, 13 ou 14 p. 100 ne sont pas particulièrement importants pour ce secteur car ils peuvent produire leur capital propre. Ce secteur est relativement immunisé contre les vicissitudes auxquelles sont soumises les petites entreprises dans ce que Galbraith appelle l'économie de marché.

Nous devons à mon avis envisager un bill sur la concurrence qui tendrait à surveiller ce segment de l'économie ou, comme dit Galbraith, l'économie de planification. Par contre, l'économie de marché—c'est-à-dire les petites entreprises qui ne peuvent pas contrôler un segment important de la population et qui fonctionnent d'une manière assez souple—ne constitue pas la section de l'économie qui est inflationniste. C'est ici que les forces du marché entrent en jeu. Si les petites entreprises ou les petits commerces ne peuvent pas se dérober au système des prix, la concurrence les fera disparaître; ainsi, les forces du marché s'appliquent dans ce segment de l'économie. Je pense que cette distinction entre l'économie de marché et l'économie de planification est importante et le bill commence à s'attaquer à cette distinction. Que ce soit volontaire ou qu'il y ait d'autres raisons, le fait est qu'elle s'y trouve.

J'aimerais aborder un ou deux aspects du bill qui touchent les sociétés que j'ai classées dans le secteur de la planification—les grosses sociétés, les sociétés multinationales. Ce sont les sociétés où les fusions, la limitation du marché et ce genre de chose sont les plus probables. Je pense que le présent bill a des effets notables dans des secteurs précis et que le futur bill en aura encore davantage. Le futur bill doit être conçu de manière à avoir de grandes répercussions dans ce domaine. Il s'agit de questions comme le refus de vendre, d'approvisionner convenablement certains particuliers pour les refouler, la vente par voie de consignation, la limitation du marché—ce genre de chose se rapporte très bien à ce secteur puissant de l'économie. La partie du bill qui porte sur les lois étrangères qui vont à l'encontre des intérêts canadiens a de vives répercussions sur les grosses sociétés, surtout les sociétés internationales.

Quelques critiques ont été formulées à l'égard des limites de cette loi, et l'on s'est demandé comment nous pourrions savoir, par exemple, si le gouvernement de Cuba ou de la Chine ne peut pas acheter une pièce donnée comme dans le cas de Cuba et de la société MLW-Worthington et des 20 locomotives. Ce bill a été critiqué dans la mesure où le gouvernement n'a aucun moyen de vérifier ce qui se passe. Il me semble que si le gouvernement de Cuba était particulièrement intéressé à faire cet achat, il lui suffirait de dire tranquillement à notre ministère des Affaires exté-

### Concurrence—Bill

rieures qu'il a besoin d'aide à ce sujet. Je ne crois pas que ce soit un grand handicap en vertu de la loi.

Ce sont certaines des choses que l'on commence à étudier dans cette loi, monsieur l'Orateur. J'espère que la deuxième partie parlera davantage de l'aspect «planification» de l'économie et de son pouvoir. Quant à l'aspect «marché», je crois que le bill est positif dans la mesure où il cherche à faire disparaître de cette partie de notre économie les petits hommes d'affaires, le genre de parasite ou d'individu qui a sans cesse recours à des pratiques peu honnêtes. En empêchant ces pratiques malhonnêtes nous devrions pouvoir à la longue permettre au milieu des petites entreprises d'acquiescer une meilleure réputation.

• (1720)

On étudie également les procédés tels que le trucage des offres. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que certains hauts dirigeants de la General Electric aux États-Unis ont été emprisonnés il y a quelques années pour s'être livrés à ces activités. Ce bill s'occupera de ces pratiques. Elles sont néfastes tant pour l'économie de marché que pour l'économie de planification.

Le sport professionnel tombe également sous le coup de cette loi du fait qu'il s'agit d'une entreprise commerciale. La loi s'occupe également du double étiquetage. Les mesures prévues dans la loi pour son application nous permettront de nous occuper de ces choses-là. Je pense que c'est souhaitable.

J'ai dit que je ne ferais que quelques observations au sujet du bill. Je pense que la deuxième étape législative sera de la plus grande importance. Le ministre a indiqué certaines questions importantes qui seront réglées lors de la deuxième étape. Il a déclaré que le gouvernement mettrait au point des mesures législatives qui nous donneront des critères et des méthodes supplémentaires pour juger les fusions et les amalgames qui, en plus de limiter la concurrence, ne sont peut-être pas dans l'intérêt du public. Autrement dit, le gouvernement va étudier la question des fusions.

Lors de la deuxième étape, je pense que le ministre devrait examiner la question des prix administrés et le fait qu'une compagnie est capable d'augmenter ses prix quand aucune force du marché ne peut lui faire obstacle. Je pense qu'il faut être bien conscients de ces choses et les étudier lorsque nous formulons des lois dans ce domaine en vue de renforcer l'économie de marché tout en contrôlant l'économie de planification.

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par parler de la théorie de la concurrence et du monopole. La théorie orthodoxe a été la même dans les universités pendant plus de 40 ans. Elle est partagée par le gouvernement et de nombreux députés de divers partis de la Chambre. Elle est à la base d'une loi très mal conçue contre les monopoles.

Je tiens à dire que la grande vertu de la loi antimonopole canadienne au cours des années c'est que, comparée au système américain, elle n'a fait que relativement peu de mal, de mal direct, même si elle n'a pas vraiment fait de bien aux Canadiens. Indirectement, toutefois, les lois canadiennes antimonopoles ont causé beaucoup de tort en détournant l'attention du public du très grave problème que les monopoles constituent dans notre pays, je veux parler des monopoles créés par le gouvernement. En répandant la fausse impression que les hommes d'affaires peuvent créer leurs propres monopoles sans l'aide de l'État, nos lois antimonopoles ont détourné l'attention du